

Publications officielles pour les 06.09.2019 & 13.09.2019

AVIS DE CONSTRUCTION

Requérants :	Christine et Hans Peter Bühler, Les Cerisiers 1, 2710 Tavannes
Auteur du projet :	Holz Trub AG, Längengrund 8c, 3556 Trub, M. Christian Marty
Propriétaires fonciers :	Idem requérants
Projet :	Construction d'une maison familiale avec garage intégré et panneaux solaires sur le toit. Type de chauffage : chaudière à granulés de bois.
Emplacement :	Parcelle No 124, Zone H1, Chemin du Pierrat 36, 2538 Romont
Dérogation requise:	Art. 80 LR
Dimensions :	Selon plans déposés
Construction :	Fondations béton. Étayage et parois en bois massif. Façades en bois grisé. Toit à 2 pans, tuiles de couleur brun rouge nature

Dépôt public de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Le Conseil municipal

Romont, le 06 septembre 2019